



Squat de mon ex chez moi

Par Chipie2302

Bonjour,

Cette nuit, j'ai voulu virer mon ex-copain de chez moi après un énième « pourrissage de vie ». Mais la police m'a dit qu'on ne pouvait pas « virer les gens comme ça »

De mon côté, mon ex-copain (qui se retrouverait donc sans logement) semble avoir anticiper mon geste et préparé sa défense et ses arguments. Quand j'ai dit qu'il squattait chez moi, il a notamment dit à la police qu'il habitait ici et qu'il recevait régulièrement du courrier ici.

Pour vous remettre dans le contexte :

- il y a 2 mois, nous avons quitté le logement où nous étions en location pour ce nouveau logement que j'ai acheté seule.
- Il vit chez moi pour le moment, mais je lui dit régulièrement qu'il faut qu'il parte ; il n'a pas l'air décidé. Je n'ai pas voulu le mettre à la porte car je savais que sinon, il n'avait pas de logement, mais je n'ai pas envie que mon côté « social » me mette dans une prison chez moi avec ce type ! D'autant qu'il me fait vivre un enfer.
- Nous n'avons qu'une clé pour deux pour l'entrée du logement (si il n'a pas refait des doubles discrètement) J'ai toujours refusé de lui donner un jeu de clé.
- Quand j'ai acheté mon bien immobilier, j'ai mis les compteurs d'eau et d'électricité à mon nom et sur mon compte bancaire. Depuis, ce monsieur a changé le compte bancaire : il a mis notre compte joint (que je n'ai jamais réussi à fermer seule parce qu'il fallait son consentement) ; il me l'a imposé. Alors que je voulais que tout reste à mon nom pour ne pas avoir à changer tout cela plus tard. Pensez-vous que ce détail puisse lui permettre de continuer à squatter chez moi malgré mon appel avec la police ?
- Nous ne sommes liés par aucun bail. La situation étant, à mes yeux, provisoire. Et surtout, je savais que je serai coincée avec lui si je faisais un bail.
- Nous n'avons jamais été mariés ni pacsés.

Voyez-vous des aspects qui pourraient empêcher la police de virer ce gars de chez moi ?

Connaissez-vous des associations qui pourraient m'aider ?

Je vous en remercie par avance.

Par yapasdequoi

Bonjour,

En effet, vous admettez que c'est actuellement son domicile, et vous n'avez donc pas le droit de l'expulser.

Même s'il n'a pas de clés à titre personnel, il est entré par votre volonté et donc ce n'est pas un squatteur. La police ne peut rien pour vous.

Voici ce que vous risquez :

Article 226-4-2 Version en vigueur depuis le 27 mars 2014

Création LOI n°2014-366 du 24 mars 2014 - art. 26

Le fait de forcer un tiers à quitter le lieu qu'il habite sans avoir obtenu le concours de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L. 153-1 du code des procédures civiles d'exécution, à l'aide de manœuvres, menaces, voies de fait ou contraintes, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 30 000 ? d'amende.

La seule solution c'est de vous entendre avec lui pour qu'il parte. Une association qui lui trouverait un logement ou pourrait l'héberger serait le moyen de vous en débarrasser.

Retournez à la banque demander la désolidarisation du compte joint.

Par Chipie2302

Bref, je suis coincée.

Je vous remercie pour vos réponses. Je suis dépitée.

Concernant la banque, il s'agit d'une banque en ligne. Il n'y a pas de banque physique. Ils ont toujours refusé de clore le compte sans la signature de monsieur.

Par yapasdequoi

Vous êtes en effet victime de votre gentillesse.

Mais la désolidarisation du compte doit être possible (sans le clore).
Ecrivez en RAR à cette banque.

Et reprenez à votre compte les différents contrats eau et électricité. Ecrivez aux fournisseurs et les alerter sur la situation avec votre ex afin qu'il ne puisse plus modifier à l'avenir. Le fait d'avoir une facture à son nom suffit pour déclarer un domicile.

Et contactez le CCASS de votre commune.

Par Chipie2302

Bonjour,
Je vous remercie pour toutes ces infos.
Je vais m'y atteler.

Par Isadore

Bonjour,

Donnez à Monsieur un délai raisonnable pour quitter les lieux (envoyez-lui un courrier recommandé). Précisez que passé ce délai, vous exigez une indemnité de XX euros par jour pour l'occupation de votre logement.

Et s'il ne montre pas de bonne volonté, voyez un avocat pour saisir la justice et demander une expulsion et surtout une astreinte journalière s'il a des revenus ou des biens saisissables.

Depuis, ce monsieur a changé le compte bancaire
Comment a-t-il procédé ?

D'autant qu'il me fait vivre un enfer.
Mais encore ?